

Végétalisation citoyenne Demande d'autorisation

I – Coordonnées du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

Vous êtes :

Propriétaire

Locataire

Si vous êtes le propriétaire de la maison, c'est à vous de faire la demande. Si vous êtes locataire, il faut joindre une attestation écrite du propriétaire avec son accord express sur le projet.

II – Description du projet

Votre projet consiste à :

- 1 Habiller votre pied de mur en bordure de trottoir.

La largeur de votre trottoir est supérieure à 1,40 mètres :

Oui. Non.

- 2 Habiller un tour d'arbre proche de mon domicile.

- 3 Jardiner un espace vert engazonné.

- 4 Jardiner les abords d'un chemin pédestre.

Parcelle cadastrale :

Surface du projet : m²

ou linéaire de : ml

Liste et quantité de végétaux :.....
.....
.....

Dans le cas n°3, préciser le cas échéant les éléments mobiliers prévus (jardinière, tuteurs...).

Il est recommandé de joindre **un plan** à la demande.

III – Respect du cahier des charges

Le demandeur doit respecter le cahier des charges « Végétalisation citoyenne » élaboré par la commune de Breteil. Le document est disponible à la mairie de Breteil (tel : 02 99 06 0101) et sur le site internet de la commune <http://www.breteil.fr/> (rubrique « environnement »).

IV – Durée

L'autorisation est accordée pour une durée **de trois ans** renouvelable tacitement chaque année.

V - Résiliation

La commune pourra mettre fin à cette autorisation :

- Si le bénéficiaire manque aux engagements du cahier des charges.
- Pour tout motif justifié par l'intérêt public.

Le bénéficiaire peut mettre fin à l'autorisation à tout moment par courrier adressé à Monsieur le Maire de Breteil.

L'autorisation prend fin automatiquement au départ du bénéficiaire propriétaire ou locataire. Le nouvel occupant du logement n'est donc pas tenu de reprendre à sa charge la gestion de l'espace communal mis à sa disposition. La commune propose alors au nouvel occupant de reconduire l'autorisation. En cas de refus, la commune reprend de plein droit la gestion de son domaine.

VI – Acceptation du projet

Je m'engage par ce formulaire à me conformer en tous points au cahier des charges de la commune de Breteil, dont je déclare avoir pris connaissance.

Date :

Signature :

Avis de la commune de Breteil valant permis de végétaliser et occupation à titre précaire du domaine public communal :

Favorable.

Défavorable.

Remarque(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Le Maire,

Notice pour remplir la demande d'autorisation

1 – Adresse électronique

Votre email servira à vous envoyer des informations concernant l'opération "végétalisation citoyenne" : état d'avancement de l'opération, nouveaux documents consultables, visites ... Il ne sera pas divulgué à des tiers.

2 - Cas d'un immeuble collectif

S'agissant d'une copropriété, ce projet doit être agréé par les copropriétaires. Afin que la commune puisse accorder l'autorisation de végétalisation, il est nécessaire de lui adresser une copie du procès-verbal de l'assemblée générale faisant état de la décision approuvée pour la végétalisation.

3 - Mètres linéaires (en cas de pieds de mur)

Le nombre de mètres linéaires est la distance effectivement percée. Ne pas compter les portes, garages et autres espaces que vous ne désirez pas voir découper.

4 - Trottoirs de 1,40 mètre de large (minimum)

Afin de ne pas gêner la circulation des personnes à mobilité réduite, seuls les projets sur les trottoirs de plus de 1,40 mètre de large sont pour le moment acceptés par la commune de Breteil dans le cadre de l'opération.

Les personnes habitant dans des maisons donnant sur un trottoir de moins de 1,40 mètre de large peuvent toutefois contacter la commune pour évaluer les demandes au cas par cas.